

Résidences d'artistes

dans l'enseignement agricole de la
région CENTRE
2012-2013



« Quand l'été viendra » – Fanny MAUGEY
Résidence LPA Chambray-les-Tours mars 2011



Cristina Salas GERRITSEN
Résidence LEGTA du Chesnoy- novembre 2011

**Les établissements qui se proposent d'accueillir un(e) artiste
en résidence pour 2012-2013 sont :**

Le lycée agricole de Châteauroux (Indre)
Le lycée agricole de Vendôme (Loir-et-Cher)

Vous trouverez ci-joint :

La fiche descriptive du projet
Les fiches descriptives de l'établissement
Le cahier des charges

! Les Candidatures sont à déposer avant le lundi 05 mars 2012
(cachet de la poste faisant foi)

Fort de son expérience depuis 7 ans, l'enseignement agricole renouvelle l'accueil d'artistes en résidence dans ses établissements.

Les partenaires :

- DRAC région Centre
- Conseil régional du Centre
- DRAAF
- Etablissements agricoles publics en lien avec le réseau d'actions culturelles « Centr'Acteur » de l'enseignement agricole en région Centre

Lycée agricole de Châteauroux

Durée de la résidence: 3 mois

Dates : 1^{ème} trimestre 2013

Thématique : " art, ville, agriculture et transition "

Lieu : fiche descriptive du lycée ci-jointe

Lycée agricole de Vendôme

Durée de la résidence: 3 mois

Dates : octobre, novembre, décembre 2012

Thématique : « Le corps en mouvement face à son image, sa représentation »

Lieu : fiche descriptive du lycée ci-jointe

Conditions d'accueil : l'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas pris dans l'établissement.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste pour la durée de la résidence.

L'artiste est accompagné tout au long de sa résidence par un enseignant d'éducation socioculturelle* qui assure l'interface entre l'administration du lycée et l'artiste.

L'artiste mène un travail de création et construit des relations avec les élèves et le personnel. Il n'a cependant pas vocation à animer directement des ateliers de pratique artistique avec les élèves.

***L'éducation socioculturelle (ESC):** spécificité de l'enseignement agricole, l'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation.

Budget : pour chacun des lycées

Bourse pour l'artiste	3 000 €
Frais de production	3 000 €
Frais de diffusion	1 000 €
Hébergement, restauration, frais annexes	3 000 €

L'artiste reçoit la bourse de 3000 € en 3 versements mensuels de 1000 €

La somme de 4000 € servira à financer ses besoins en matériaux pour la production de l'œuvre (fonctionnement) et la diffusion / communication autour de ce projet.

Une dépense de 3000 € sera effectuée par les établissements pour l'hébergement, la restauration et des frais annexes.

A suivre

- Cahier des charges
- Dossier de candidature
- fiches descriptives des deux établissements



Cahier des charges

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet artistique dans le prolongement de son travail artistique. Il doit construire un projet de son choix dans le thème et le temps de la résidence. Tous types d'expressions artistiques relevant des arts plastiques sont acceptés.

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il devra initier et conduire avec l'aide du référent, une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporaire et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence, qui pourra prendre toutes les formes possibles à la condition qu'elles explicitent le travail réalisé au cours de la résidence.

Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui proposent l'accueil d'une résidence d'artiste présenteront les éléments d'information générale sur leur site et les cursus qu'ils proposent.

Il est rappelé que ce sont des établissements de formation et non des structures culturelles. Cependant, **un partenariat est mis en place avec une structure culturelle du territoire** (Centre d'art, Musée d'Art, Ecole des Beaux Arts,...).

L'organisation de la résidence :

Durée et présence

- ✓ La durée de la résidence est de trois mois (périodes scolaires incluses).
- ✓ L'artiste se doit d'être présent sur les lieux de la résidence.

Contractualisation

- ✓ L'artiste reçoit une bourse de 3000 € pour les 3 mois. La somme de 1000 € sera versée mensuellement.
- ✓ Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.

Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est hébergé par le lycée. Il dispose d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement libre de ses mouvements.
- ✓ L'artiste dispose gratuitement d'un atelier et d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples. Pour chacun des établissements la configuration est différente (*voir fiche descriptive de l'établissement ci-jointe*).
- ✓ Il est nourri gratuitement pendant les périodes scolaires s'il se conforme au règlement et aux heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose d'un atelier, mis à sa disposition durant toute la période de la résidence. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité du lycée. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir ou non les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels.
- ✓ Il n'est pas tenu par des horaires de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.

Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien son projet, l'artiste dispose d'un budget de 4000 Euros pour la production et la communication, qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement.
- ✓ Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.



Le dossier de candidature

Le dossier comprend :

- Une lettre de motivation évoquant le projet pour la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire au projet
- Un curriculum vitae de l'artiste
- Un dossier du parcours artistique comprenant des visuels des créations antérieures de l'artiste

Le dossier complet doit parvenir à l'adresse suivante, en **2 exemplaires** pour le **lundi 05 mars 2012 dernier délai** (*cachet de la poste faisant foi*)

Madame Claire COULANGES
DRAAF-SRFD Centre
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Banner
45042 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02.38.77.40.39 – Fax : 02.38.77.40.59
Mèl : claire.coulanges@educagri.fr



Fiche descriptive des établissements agricoles

Le lycée agricole de Châteauroux

<http://www.epl.chateauroux.educagri.fr/>

Personne contact : *professeur d'éducation socio-culturelle*

Stéphane GIROU



stephane.girou@educagri.fr



02.54.53.11.00

Le lycée est situé au sud de l'agglomération castelroussine, au lieu dit Touvent, proche de la rocade sud.

Le Lycée-de Châteauroux, au sein de l'EPL 36, dispense des formations qui vont de la quatrième agricole au BTS dans les domaines professionnels suivants:

- production animale et végétale
- aménagement paysager
- commercialisation de produits horticoles

Domaines de l'enseignement général et technologique :

- Secondes générales et technologiques
- Bac S, option agronomie, Territoire et Citoyenneté
- Bac Technologique STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (Option production et option aménagement)

il dispose :

- de salles spécialisées en biologie, langues, informatique ;
- d'un centre de documentation et d'information ;
- d'une exploitation de polyculture élevage, sur les communes de Châteauroux et du Poinçonnet sur 127 ha.
- d'une exploitation caprine, transformation et commercialisation de « Pouligny Saint Pierre », fromage AOC
- d'un atelier maraîchage et de productions horticoles en serres

Conditions d'accès et de transport : ligne SNCF Paris Orléans Limoges Toulouse et autoroute A20.

Bus gratuit jusqu'au Lycée, ligne 4.

Hébergement : appartement de 70 m2 avec séjour, 2 chambres, cuisine.

L'atelier : Une salle de 5x8,5 m attenante au foyer des élèves et communicant à l'extérieur.

Connexion au réseau informatique de l'établissement.

Lieu de stockage possible en dehors de l'atelier.

Point d'eau à proximité de la salle.

Matériel à disposition :

- Accès aux salles informatiques (en dehors des heures de cours d'informatique)
- Accès au réseau
- Accès internet haut débit
- Vidéo projecteur



Le lycée agricole de vendôme

<http://www.epl41.educagri.fr/>

Personne contact : professeur d'Education Socio Culturelle

LEROUX Melaine



melaine.leroux@educagri.fr



06.88.76.93.08

Le lycée agricole au sein de l'EPL 41, implanté sur un domaine de 100 ha dans le département du Loir et Cher (41), est situé sur la commune d'Areines limitrophe de la ville de Vendôme.

L'établissement accueille environ 500 élèves et étudiants pour 19 classes.

Le Lycée agricole de Vendôme dispense des formations dans les secteurs suivants :

- **enseignement général** : seconde générale et technologique "Ecologie Agronomie Territoire et Développement Durable (EATDD)"

Bac S "Biologie Agronomie Territoire et Développement Durable"

- **Productions agricoles** : Bac Technologique STAV, BTSA "Productions animales"

- **Techniques d'analyses de laboratoire** : BTSA ANABIOTEC

- **Aménagement-Environnement** : Bac Professionnel "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune", Bac Technologique STAV, BTSA "Gestion et Protection de la Nature"

- **Animalerie** : Bac Pro "technicien en expérimentation animale"

Le lycée dispose de moyens pédagogiques :

Atelier de machinisme

Animalerie pédagogique de 1000 m², aux normes européennes abritant les espèces les plus utilisées

Auditorium de 330 places

Un foyer socio culturel

Collections d'oiseaux et de mammifères naturalisés

Laboratoires de biologie animale et végétale, physique-chimie

Laboratoires spécialisées pour l'enseignement du BTSA Anabiotec : microbiologie, physique et chimie-biochimie

Plateau d'évolution sportive et gymnase

Centre de documentation informatisé et largement ouvert aux usagers

Salles informatiques en réseau avec Internet haut Débit

Laboratoires de langues multimédia

Deux exploitations agricoles situées :

- à Areines (125 ha, céréales- lait, chevaux, porc et volailles) et

- à Lamotte Beuvron (110 ha, ovins)



Conditions d'accès et de transport :

Train : Gare TGV de Vendôme - Villiers (Paris 42 min-Tours 20 min) avec navette jusqu'au lycée
Gare Vendôme Centre – Retrouvez les horaires sur le site <http://www.voyages-sncf.com/>

Bus : Liaison Blois (départ de la gare) - Lycée agricole par autocar, (départ du lycée le vendredi après les cours et départ de la gare de Blois le lundi à 8 h 05 précises)

Liaison Vendôme- gares TGV et TER

Navette du lycée vers les gares le vendredi à la fin des cours

Pour plus d'informations sur les lignes régulières du conseil Général, consultez le site web du Conseil général en vous rendant sur la page <http://www.cg41.fr> (rubrique « routes et transport »)

Hébergement : l'artiste dispose, dans l'établissement, d'une chambre de 15 m².

Douche, toilettes et petite cuisine sont à disposition à proximité de la chambre.

Cet hébergement se situe dans l'internat du Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole pour Adulte. Son accès est libre. L'artiste peut bénéficier aussi de la restauration scolaire en semaine en dehors des vacances scolaires.

L'atelier : au sein du foyer des élèves, une pièce d'environ 40 m² est à disposition de l'artiste. Présence d'un point d'eau et de toilettes. Possibilité de connexion wi-fi.

Matériel à disposition :

Accès aux salles informatiques (en dehors des heures de cours d'informatique)

Accès au réseau

Accès internet haut débit

Vidéo projecteur, caméscope, appareil photo.